

De : Mathieu Paquet [mailto:mpaquet@stle.ca]

Envoyé : 2 novembre 2010 08:33

À : Carvalho, Rafael (BAPE)

Objet : RE: RE : Projet éolien de Saint-Robert-Bellarmin - Réponses aux demandes des requérants

Bonjour M. Carvalho,

S.v.p., trouvez attaché le modèle de résolution proposé aux acériculteurs.

Je vous confirme aussi que nous avons bien reçu les certificats de production biologique que vous nous aviez fait parvenir. Cependant, nous n'avons pas les certificats pour tous les permissionnaires concernés par le projet, alors s'ils devaient y en avoir d'autres, nous sommes disposés à les recevoir.

Cordialement,

Mathieu Paquet, Directeur de développement de projets, **Saint-Laurent Énergies inc.** (514)
397-9997 ext. 242

[●]

Les soussignés, étant tous les administrateurs de [●] INC. (la « **Compagnie** »), adoptent la résolution suivante:

**PROTOCOLE D'ENTENTE
RE : SAINT-ROBERT-BELLARMIN**

ATTENDU que EEN CA SAINT-ROBERT BELLARMIN S.E.C. agissant par l'entremise de son commandité EEN GP SAINT-ROBERT BELLARMIN INC. et RES CANADA AGUANISH S.E.C. agissant par l'entremise de son commandité SYSTÈMES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE QUÉBEC INC./ RENEWABLE ENERGY SYSTEMS QUÉBEC INC. (collectivement les « **Copropriétaires** ») sont les copropriétaires du parc éolien situé à Saint-Robert-Bellarmin (le « **Projet** »), agissant et représentés par son mandataire, SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. (« **SLE** »);

ATTENDU que SLE, agissant pour et au nom des Copropriétaires, souhaite signer un protocole d'entente avec la Compagnie, [●],[●],[●],[●],[●], étant détenteurs de permis d'interventions pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (collectivement les « **Permissionnaires** »), relatif à l'implantation d'infrastructures du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin à proximité des érablières exploitées par les détenteurs de permis d'exploitation acéricole en terres publiques(l'« **Entente** »);

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la Compagnie à signer le projet d'Entente avec SLE, agissant pour et au nom des Copropriétaires, ainsi qu'avec les autres Permissionnaires, le tout selon les conditions et modalités énoncées au projet d'Entente, qui a été examiné par les soussignés, lesquels l'approuvent par les présentes ;

D'autoriser [●], le [●] de la Compagnie, ou tout autre administrateur ou dirigeant de la Compagnie, à signer l'Entente et tout autre document y afférent, pour et au nom de la Compagnie, ainsi qu'à faire toute chose opportune, nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution, au moment qu'il ou elle jugera opportun et selon les conditions et modalités qu'il ou elle pourra juger appropriées.

Ce _____ 2010.

[●]

[●]